

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
47e séance
tenue le
vendredi 17 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.47
19 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

89-57262 7546N (F)

/...

14P.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite) (A/44/12 et Add.1, A/44/93-S/20420, A/44/415-S/20749, A/44/520, A/44/523, A/44/527 et Corr.1 et 2, A/44/551, A/44/688, A/44/689 et A/44/710)

1. Pour M. SUTRESNA (Indonésie), le problème des réfugiés est extrêmement complexe, parce que ses causes, tant naturelles que sociales, sont nombreuses. Aux besoins humanitaires créés par les afflux de réfugiés s'ajoutent des considérations politiques et de sécurité qui ont des répercussions importantes sur le développement économique, social et culturel des pays touchés. La grande majorité des réfugiés se trouvent à l'heure actuelle dans des pays en développement, dont beaucoup n'ont pas d'infrastructures suffisantes pour répondre aux besoins de leurs propres citoyens et ont donc de grandes difficultés à prendre en charge de nombreux réfugiés. A cet égard, il faut accorder de plus en plus d'importance aux activités visant à assurer l'autosuffisance des réfugiés.

2. La délégation indonésienne constate avec satisfaction qu'aux paragraphes 80 et 81 du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/44/12), il est reconnu que dans de nombreux pays, les populations qui accueillent des réfugiés souffrent d'obstacles à leur développement économique semblables à ceux que connaissent les réfugiés. Il y est également indiqué que les opérations en faveur des réfugiés sont, par elles-mêmes, un élément moteur du développement économique. Il y est également signalé qu'un appui accru est allé aux institutions et à l'infrastructure, afin d'assurer une continuité plus grande. Il est encourageant de constater que ce rapport prête une attention particulière à la protection et à l'assistance des femmes et enfants réfugiés. Il faut espérer que les efforts visant à appliquer des mesures efficaces pour intégrer les problèmes des femmes dans toutes les étapes du cycle de planification des programmes seront couronnés de succès.

3. En 1988, la communauté internationale a tenu plusieurs conférences régionales pour examiner la question des flux de réfugiés et y trouver des solutions. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois ont mis en évidence que le monde est soucieux de s'attaquer au problème des réfugiés et d'éliminer les causes des mouvements de réfugiés.

4. En Asie du Sud-Est, le problème des réfugiés continue de se poser malgré les efforts réalisés sur les plans national, régional et international. Dix ans ont passé depuis la tenue à Genève de la première Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, au cours de laquelle a été approuvé le Programme d'organisation méthodique des départs, pour maîtriser l'exode en cours. Depuis lors, on est parvenu, grâce à la coopération des gouvernements et des organisations intéressées, à réinstaller plus d'un million et demi de réfugiés indochinois. Lors de la récente Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, on a approuvé une Déclaration et un Plan d'action global pour

(M. Sutresna, Indonésie)

faciliter la coopération internationale et adopter de nouvelles mesures. La délégation indonésienne espère que ces arrangements contribueront à résoudre le problème des réfugiés indochinois, et par là à consolider la stabilité et la sécurité dans la région.

5. M. MEHNAT (Afghanistan) dit que ces dernières années le problème des réfugiés et des personnes déplacées, loin de s'améliorer, s'est aggravé. Pour le résoudre, la communauté internationale doit adopter des mesures concertées, objectives et réalistes. Au vu de ces critères, l'Afghanistan se félicite des mesures encourageantes prises récemment par la communauté internationale pour résoudre ces problèmes, lors de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois et la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale. Il fut un temps où c'étaient surtout les catastrophes naturelles, comme la sécheresse et les épidémies, qui provoquaient des afflux de réfugiés et de personnes déplacées. Actuellement, de nombreux autres facteurs entrent en jeu. Les guerres, et leurs graves conséquences sur la vie socio-économique des pays, ont été une des causes fondamentales les plus importantes du phénomène des réfugiés ces dernières années.

6. La délégation afghane se félicite de la conclusion de plusieurs opérations de rapatriement menées avec l'aide du HCR, dont le rapatriement des Namibiens dans le cadre du plan des Nations Unis pour la Namibie, opération qui a été couronnée de succès.

7. Il est nécessaire de prêter d'urgence attention au problème du retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés afghans. C'est avec l'espoir de régler cette grave question que l'Afghanistan et le Pakistan ont signé en avril 1988, à Genève, les Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan, dont un Accord bilatéral sur le retour volontaire des réfugiés. L'Afghanistan remercie le HCR des efforts faits en 1988 pour préparer le rapatriement volontaire des réfugiés afghans. Le HCR a fait un travail très positif en participant à des missions interinstitutions en Afghanistan, afin de préparer le retour des réfugiés afghans. Toutefois, au cours des 18 mois écoulés depuis l'entrée en vigueur des accords de Genève, une des Parties à ces accords a persisté à ne faire aucun cas des articles III, IV, V et VII de l'Accord sur le retour des réfugiés, ce qui a créé de graves difficultés. Cette même Partie aux accords de Genève n'a pas répondu positivement aux notes qui lui ont été envoyées sur la question des commissions mixtes afghano-pakistanaïses destinées à faciliter le retour volontaire et massif des réfugiés afghans.

8. Il est indiscutable que les réfugiés afghans souhaitent vivement revenir dans leur patrie. Les conditions sont réunies pour qu'ils y reviennent dans la dignité et l'honneur : le Gouvernement afghan a mis en place les installations et les services nécessaires pour les accueillir et il a créé un ministère chargé de traiter leurs problèmes. L'Afghanistan rappelle toutefois sa position : tout appel visant à résoudre des problèmes humanitaires qui est inspiré par des motivations politiques n'aboutira à aucune solution et ne fera qu'aggraver les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées.

9. M. CHADERTON MATOS (Venezuela) dit que son pays est préoccupé par la situation des réfugiés dans le monde. La communauté internationale doit faire tout son possible pour améliorer les conditions de vie difficiles des réfugiés, dont le nombre va augmentant.

10. L'année 1988 a vu plusieurs faits positifs, comme le retour de quelque 42 000 réfugiés namibiens dans leur patrie. Par ailleurs, on a progressé dans les programmes de réunification de familles. Certains des objectifs du Plan d'action approuvé par la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe ont été atteints. Il faut espérer que l'on poursuivra les activités complémentaires qui permettront l'application totale de ce plan. Parmi d'autres événements positifs, on peut citer l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action concerté par la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et celle de la Déclaration et du Plan d'action global par la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois. Ces deux plans d'action contribueront efficacement à l'instauration de la paix et de la sécurité dans ces deux régions.

11. Le problème des réfugiés présente toutefois certains points négatifs qu'il faut souligner. Il est indispensable de renforcer la protection des femmes et des enfants réfugiés, qui sont particulièrement vulnérables, physiquement et mentalement, à l'exploitation et à la dégradation morale. Par ailleurs, la situation financière du HCR est inquiétante. La communauté internationale doit apporter de nouvelles ressources pour le financement des activités du HCR. Le Gouvernement vénézuélien est disposé à collaborer plus largement à l'oeuvre humanitaire menée par le HCR. A cet égard, le Président du Venezuela a approuvé l'installation à Caracas du Bureau régional du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui coordonnera les programmes destinés aux pays septentrionaux d'Amérique du Sud et aux pays des Caraïbes.

12. Le Venezuela se félicite que le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ait créé un groupe de travail qui permettra aux membres du Comité de participer plus activement aux travaux du HCR. Il faut espérer que le groupe de travail adoptera des mesures propres à renforcer la capacité opérationnelle du HCR et qu'il proposera des moyens de trouver de nouvelles sources de financement, afin de résoudre la crise financière du HCR.

13. M. KHOSHROO (République islamique d'Iran) dit que le problème des réfugiés est un problème social à vastes répercussions internationales. La grande différence entre les pays riches et les pays pauvres, la politique d'ingérence patente ou secrète dans les affaires intérieures d'autres Etats et la spoliation constante des ressources des pays sont les causes principales de cette tragédie douloureuse de l'époque présente. La République islamique d'Iran accueille environ 2,5 millions de réfugiés afghans, soit le deuxième groupe de réfugiés dans le monde par le nombre, auxquels elle porte l'assistance que lui dictent sa foi islamique et son respect des principes humanitaires. Il faut espérer que le règlement définitif des problèmes de l'Afghanistan et l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques de ce pays permettront le retour volontaire des réfugiés afghans.

(M. Khoskroo, République islamique d'Iran)

La République islamique d'Iran accueille en outre 100 000 réfugiés kurdes. Les besoins de ces réfugiés ont représenté une charge supplémentaire pour l'Iran, qui doit déjà faire face aux graves problèmes causés par la situation des 10 dernières années. Il faut par conséquent que la communauté internationale fournisse une aide supplémentaire pour que la République islamique d'Iran soit en mesure de mener à bien sa tâche humanitaire.

14. La délégation iranienne demande instamment à la communauté internationale de s'occuper, comme elle l'a fait dans le passé, du problème des réfugiés afghans et d'autres réfugiés en Iran, en apportant un soutien qui soit à la mesure de l'ampleur du problème. Il est indispensable de fournir aux réfugiés des services suffisants pour leur permettre de retourner dans leur pays. Les pays qui sont les plus riches doivent accroître leurs contributions volontaires, afin que les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées puissent mener à bien leurs programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. L'orateur se réfère à l'accord visant la bonification des pâturages dans le Khorassan méridional, province située à l'Est de l'Iran. Cet accord, conclu entre le HCR, le Fonds international de développement agricole et la République islamique d'Iran, est une réussite rendue possible par la coordination entre les organismes du système des Nations Unies. Il faut espérer que l'exécution de ce projet encouragera le lancement de projets analogues en faveur des réfugiés.

15. Mme KALMYK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, malgré certains indices encourageants, le flux des réfugiés ne s'est pas interrompu. La situation difficile des réfugiés ne peut susciter qu'inquiétude et compassion. Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés mène une oeuvre digne d'éloges, qui doit conserver son caractère humanitaire. En assurant des conditions de vie normales à des milliers de réfugiés et en facilitant leur rapatriement librement consenti, il est un des facteurs de la coopération humanitaire internationale.

16. Après la Conférence d'Oslo sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue en 1988, deux autres conférences internationales ont eu lieu, la première consacrée aux réfugiés indochinois et la seconde aux réfugiés d'Amérique centrale. Preuve que l'opinion publique mondiale prend chaque jour de plus en plus conscience de la nécessité de résoudre d'urgence le problème des réfugiés.

17. L'action menée au sein des Nations Unies en faveur des réfugiés afghans a une importance fondamentale et répond au désir inébranlable des réfugiés de revenir dans leur pays et de participer à sa reconstruction. La conclusion à Genève, en 1988, des Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan ouvre la possibilité, grâce au rapatriement volontaire, de trouver une solution durable au problème des réfugiés afghans, qui constituent le groupe de réfugiés le plus important du monde. La délégation soviétique soutient la décision de l'Assemblée générale de continuer à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés afghans, par l'intermédiaire du HCR. Il faut signaler à cet égard que l'Union soviétique participe activement au programme d'assistance économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan, auquel elle prévoit d'apporter une contribution de 250 millions de roubles.

(Mme Kalmyk (URSS))

18. D'un autre côté, le Gouvernement soviétique fournit à l'Afghanistan une assistance bilatérale qui s'élèvera, en 1989, à 120 millions de roubles. Cette assistance économique facilitera la reconstruction de l'Afghanistan, en tant que pays indépendant, démocratique et non aligné, et permettra le retour de millions de réfugiés afghans à leurs foyers, dans les conditions de paix. On contribuera ainsi au règlement d'autres conflits régionaux dans le monde.

19. La délégation soviétique est d'accord pour que les activités du HCR s'orientent vers une solution durable du problème des réfugiés dans le monde, en accordant la priorité au rapatriement volontaire. Il ne faut pas oublier les mesures préventives destinées à éviter des flux massifs de réfugiés. Enfin, l'Union soviétique estime que la Troisième Commission devrait prendre des mesures visant à intensifier la coopération internationale dans le domaine humanitaire.

20. M. HOHENFELLNER (Autriche) dit que sa délégation déplore profondément tout acte qui ne répond pas aux principes fondamentaux de la protection internationale des réfugiés : renvoi des demandeurs d'asile, attaques armées contre des camps de réfugiés et pratique du recrutement forcé dans les groupes armés par exemple. S'agissant de la protection internationale, l'Autriche est convaincue qu'il faut prêter une attention particulière aux groupes de réfugiés les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les personnes âgées. Si l'on a trouvé dans certains cas des solutions durables, à savoir le rapatriement, le flux des réfugiés n'en continue pas moins d'augmenter. A cet égard, la délégation autrichienne suivra avec une attention particulière les débats du Comité exécutif sur les causes de ce phénomène.

21. Les deux conférences internationales sur les réfugiés, tenues en 1989, ont jeté les bases d'une solution du problème. Ce qu'il faut désormais, c'est un soutien politique et financier accru pour concrétiser les conclusions de ces conférences. Dans le cas particulier de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, le Gouvernement autrichien a déjà fait savoir qu'il regrettait que l'on n'ait pas inscrit à l'ordre du jour de la Conférence la question des réfugiés cambodgiens et, pour prouver sa solidarité, il a récemment apporté une contribution financière au programme d'assistance à ce groupe de réfugiés.

22. L'Autriche souscrit aux conclusions du Comité exécutif relatives à la répartition des responsabilités des activités opérationnelles concernant les réfugiés, car elle est convaincue qu'il faut une coopération plus étroite du HCR avec d'autres organismes du système des Nations Unies et avec des organisations non gouvernementales.

23. Pour régler la situation financière actuelle du HCR, la délégation autrichienne estime qu'il faut qu'il y ait corrélation entre les besoins des réfugiés et la façon de les satisfaire. Elle a donc noté avec un certain optimisme la décision du Comité exécutif de créer un groupe de travail précisément chargé de cette tâche. Elle constate aussi avec satisfaction que les pays donateurs ont augmenté leurs contributions. Une fois que les problèmes actuels seront résolus, le HCR sera à nouveau un des organismes les plus prestigieux des Nations Unies.

(M. Hohenfellner, Autriche)

24. On sait par expérience que les déplacements de réfugiés et d'émigrants exigent des solutions adaptées à la situation propre de chaque région. Certains pays de premier asile ne sont pas en mesure de recevoir les afflux de réfugiés ou d'émigrants; c'est pourquoi la communauté internationale doit faire preuve de solidarité. Il convient de rappeler la situation actuelle en Europe où, malgré la remarquable évolution de certains pays de l'Est, le nombre de demandeurs d'asile provenant de cette région continue d'augmenter. Ces demandeurs ne réunissent pas pour la plupart les conditions nécessaires pour qu'on leur accorde le statut de réfugiés, mais ils représentent une charge lourde aux pays de premier asile qui sont alors moins en mesure d'accueillir de vrais réfugiés. De l'avis du Gouvernement autrichien, il est indispensable de faire une distinction entre les réfugiés et les émigrants, auxquels devraient s'appliquer les lois relatives à l'immigration et non les normes de la protection internationale.

25. Pour terminer, l'Autriche se félicite de l'adhésion de la Hongrie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 ainsi que de l'ouverture d'un nouveau bureau du HCR à Budapest, et elle prie instamment tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait de signer ces instruments, sans y apporter de réserves qui en atténuent l'applicabilité.

26. Selon M. Kassim, Malaisie, le problème des réfugiés dans le monde a pris une telle ampleur que la communauté internationale ne saurait se satisfaire des résultats obtenus à ce jour. La délégation malaisienne croit fermement qu'il faut attaquer ce problème sur plusieurs fronts. La situation des réfugiés afghans, qui pour la plupart ne peuvent pas encore retourner dans leurs foyers malgré les Accords de Genève, continue d'être délicate. Cela prouve que dans une situation comme celle de l'Afghanistan, une solution politique de vaste portée est nécessaire pour résoudre efficacement tous les problèmes, y compris les problèmes humanitaires. On peut en dire autant en ce qui concerne le Kampuchea. La délégation malaisienne est également préoccupée par la situation des réfugiés palestiniens, dont il faut tenir compte dans le processus de paix du Moyen-Orient.

27. Parmi les succès, il faut citer le rapatriement de plus de 42 000 Namubiens, qui ont pu ainsi participer aux élections et au processus d'indépendance de leur pays, ainsi que la tenue de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, en mai 1989.

28. La Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, tenue en juin 1989, a eu une importance particulière pour le Gouvernement malaisien, qui a convoqué la réunion préparatoire de la Conférence à Kuala Lumpur. Si l'approbation du Plan d'action global a suscité de grandes espérances, il est évident que la communauté internationale dans sa totalité doit adopter des mesures pour concrétiser les dispositions du Plan et par là même soulager les souffrances des réfugiés indochinois, notamment des réfugiés de la mer vietnamiens et alléger les tâches des pays de premier asile.

29. L'application du Plan d'action global déçoit la Malaisie. Bien que le Viet Nam affirme qu'il s'est efforcé d'empêcher les sorties clandestines, ces dernières n'ont pas diminué dans la réalité, comme le prouve le nombre de personnes

arrivées en Malaisie. De surcroît, la solution du rapatriement volontaire n'a pas eu les résultats escomptés. Par son attitude face au problème des réfugiés, la Malaisie prouve qu'elle favorise la recherche d'une solution équilibrée, humanitaire et durable et son gouvernement a toujours considéré qu'il faut surtout chercher à régler les problèmes des réfugiés à la source.

30. La délégation malaisienne estime que, depuis quelques années les réfugiés vietnamiens ne fuient pas parce qu'ils sont victimes d'une persécution, mais pense qu'ils sont des émigrants "économiques" à la recherche de conditions de vie meilleures. La Malaisie a permis le passage des centaines de milliers de Vietnamiens et elle accueille actuellement plus d'un demi-million d'immigrants et de réfugiés de pays voisins. Force est de reconnaître que la recherche d'une solution durable est une tâche ardue, que la coopération internationale rendra plus aisée.

31. Mme BUTIKU (République-Unie de Tanzanie) fait observer que le nombre des réfugiés a décuplé au cours des 10 dernières années, se situant actuellement aux alentours de 13 millions de personnes. C'est en Afrique que la concentration de réfugiés est la plus grande. La situation difficile de ces gens qui ont été obligés de fuir devant le colonialisme, le racisme, l'injustice ou les luttes armées, est préoccupante. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la communauté internationale dans son ensemble se trouvent devant la difficile tâche qui consiste non seulement à fournir une aide humanitaire, mais aussi à rechercher une solution durable au problème. L'existence de structures permettant d'identifier rapidement les difficultés rencontrées par les réfugiés, et par les Etats d'accueil, peut se révéler utile à toutes les parties concernées et le HCR et les autres organismes de secours ont un rôle crucial à jouer pour que les programmes entrepris donnent de bons résultats.

32. Les circonstances qui les ont contraints à quitter leur pays font que les réfugiés souffrent de fortes carences alimentaires et de graves problèmes de santé. Leur adaptation est souvent rendue difficile par les différences d'ordre culturel, religieux, racial, voire idéologique, qui existent entre eux et les populations locales. On s'est parfois autorisé de cette diversité pour appliquer des critères sélectifs et subjectifs pour répartir l'assistance humanitaire et certains pays ont adopté des mesures restrictives. Avant que les réfugiés ne soient admis sur le territoire des pays d'accueil, il leur est demandé de remplir certaines formalités administratives faisant parfois entrer des critères politiques en ligne de compte. Très souvent, pendant la période d'attente, ils sont enfermés dans des camps et on les oblige parfois à retourner dans leur pays d'origine au péril de leur vie. Certes il est arrivé que des politiques d'admission trop libérales ouvrent la porte à des abus mais les mesures adoptées pour redresser ces abus se traduisent trop souvent par de nouvelles souffrances pour les réfugiés de bonne foi. La fonction essentielle de l'Etat d'accueil consiste à fournir une assistance humanitaire, ce ne sont donc pas les considérations politiques qui doivent primer.

33. La Tanzanie a mis en place un dispositif administratif et juridique qui comprend un organe dont la fonction consiste à examiner les différents cas qui se présentent et à élaborer des plans permettant de faire face à l'arrivée massive de

(Mme Butiku, Tanzanie)

réfugiés. Le Gouvernement se rend compte que les conditions physiques et psychologiques des réfugiés et leur adaptation sont d'autant moins pénibles que les formalités d'admission et d'installation sont plus rapides.

34. La Tanzanie condamne l'apartheid et la politique de déstabilisation menée par le régime raciste d'Afrique du Sud par l'intermédiaire des terroristes de l'UNITA et de la RENAMO, politique qui est la principale cause des exodes de réfugiés dans la région. La Tanzanie, qui a accueilli plus de 265 000 réfugiés et a mis à leur disposition des terres où s'installer, est l'un des rares Etats qui offrent à un grand nombre d'entre eux la possibilité de se faire naturaliser. Cependant, dans le cas des réfugiés aussi, "mieux vaut prévenir que guérir"; c'est pourquoi il est nécessaire d'intensifier sur les plans tant national que mondial, les efforts entrepris pour résoudre les situations qui sont à l'origine des exodes de populations.

35. Dans des pays comme la Tanzanie la présence de réfugiés impose des dépenses très importantes, car il faut créer des infrastructures dans les zones d'installation. Même lorsque l'on peut minimiser ces dépenses en installant les réfugiés à proximité des populations locales, la construction et l'entretien des zones d'installation exigent des ressources humaines et financières considérables. Avec l'aide et la coopération du HCR, la Tanzanie a pu améliorer peu à peu les conditions de vie dans la majorité des zones d'installation. L'assistance humanitaire internationale qui est fournie par le HCR et d'autres organismes de secours sous forme d'aliments, de vêtements, de médicaments et de logements est essentielle pendant la période de transition, où les réfugiés sont encore dans l'impossibilité de se prendre eux-mêmes en charge.

36. Evoquant le récent rapatriement de 42 000 Namibiens, la représentante de la Tanzanie dit que lorsqu'il est librement consenti, le rapatriement constitue la meilleure solution pour régler durablement les problèmes des réfugiés. La Tanzanie continue à accorder son soutien aux activités entreprises dans le prolongement de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et espère que la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois contribueront à alléger les souffrances et à améliorer la situation dans les régions concernées.

37. M. LOPEZ-VITO (Philippines) fait l'éloge de l'action menée depuis 38 ans par le HCR. Depuis quelque temps, on sait mieux aborder et résoudre les problèmes des réfugiés, demandeurs d'asile et d'autres groupes qui ont besoin d'une aide humanitaire. On peut citer, à cet égard, les conférences internationales consacrées aux réfugiés qui ont eu lieu récemment, et auxquelles les Philippines ont activement participé, de même que le rapatriement librement consenti de plus de 42 000 Namibiens.

38. En ce qui concerne l'exode continu de réfugiés, de personnes déplacées et de demandeurs d'asile indochinois, les Philippines estiment, avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, que ce phénomène constitue une grave menace pour la paix et la stabilité de la région. L'adoption par consensus de la Déclaration et du Plan général d'action de la deuxième Conférence

(M. Lopez-Vito, Philippines)

internationale sur les réfugiés indochinois tenue à Genève les 13 et 14 juin 1989, montre bien qu'existe chez tous les participants la volonté d'adopter des mesures concrètes pour résoudre le problème des flux massifs de réfugiés, et en particulier pour remédier au pénible sort des "boat people". En dépit des difficultés économiques qu'il rencontre, le Gouvernement philippin est prêt à assumer la charge qui lui a été impartie par la communauté internationale. Le camp de premier accueil de Palawan et le Centre d'aiguillage de Bataan démontrent clairement le soutien que le Gouvernement philippin accorde aux programmes et activités du HCR et aux autres activités internationales visant à améliorer puis à résoudre de manière durable la situation des réfugiés indochinois. Au camp de Palawan vivent actuellement quelque 6 000 réfugiés et le Centre de Bataan a reçu un total de 268 473 réfugiés entre 1980 et 1989.

39. Le rapatriement librement consenti est la meilleure solution au problème des réfugiés et il est nécessaire de créer les conditions propres à le faciliter. Le représentant des Philippines mentionne à cet égard la résolution 44/22 sur la situation au Kampuchea qui a été adoptée récemment par une majorité écrasante de 124 Etats et exhorte toutes les parties concernées à en observer les dispositions. Bien que l'établissement dans les pays de premier asile puisse être une solution durable lorsque les conditions ne se prêtent pas au rapatriement librement consenti, il est loin de constituer une solution idéale en Asie du Sud-Est, où l'afflux continu de réfugiés et de personnes dans une situation similaire dépasse la capacité d'accueil de la majorité des pays. L'installation dans des pays tiers continue d'être la meilleure solution et la plus indiquée d'un point de vue pratique, au problème des réfugiés dans la région.

40. Au cours de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, le ministre philippin des relations extérieures a proposé la création dans son pays d'un centre régional chargé de la réinstallation des réfugiés logés dans des camps de premier accueil. La création de ce centre serait soumise à quatre conditions : premièrement, les pays de réinstallation devraient garantir formellement qu'après trois ans, le Centre serait désaffecté par suite de l'application du programme d'installation prévu dans le Plan général d'action; deuxièmement, en contrepartie, un centre régional d'attente devrait être créé au Viet Nam pour les personnes "non sélectionnées" ou pour celles à qui n'est pas reconnu le statut de réfugié; troisièmement, le Gouvernement philippin, le HCR et les pays de réinstallation devraient fixer d'un commun accord le chiffre maximum de réfugiés qui seraient logés dans le Centre; quatrièmement, la création du Centre ne serait en aucun cas à la charge du Gouvernement philippin, mais serait financée exclusivement par les pays de réinstallation et le HCR. Les Philippines ont formulé cette proposition pour aider à la solution d'un problème dont la gravité n'a d'égale que la persistance; le succès des mesures prévues dans le Plan général d'action dépend essentiellement d'une entière coopération entre pays d'origine, pays de premier accueil et pays de réinstallation et de leur concertation dans l'action.

41. Les Philippines, qui sont partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967, constatent avec satisfaction que 106 Etats ont maintenant signé ces instruments et elles demandent instamment aux autres Etats de faire de même.

42. Mme KRAEGE (Observatrice de la Suisse) constate que des événements encourageants sont intervenus dans la situation des réfugiés dans le monde, en particulier le rapatriement librement consenti d'un grand nombre d'entre eux, mais souligne que se produisent parallèlement de nouveaux exodes de personnes obligées de quitter leur pays à cause de violations des droits de l'homme ou de conflits armés.

43. La Suisse estime que le HCR joue un rôle fondamental et que la communauté internationale devrait augmenter le montant de ses ressources pour qu'il puisse assurer aide et protection à un nombre croissant de réfugiés, mettre à profit les possibilités de parvenir à des solutions durables et élaborer et appliquer les programmes de rapatriement librement consenti prévus dans les accords mettant un terme à des conflits locaux. La Suisse, qui est membre du Comité exécutif du Programme du HCR, faisait partie de la grande majorité des pays qui souhaitaient créer un mécanisme financier provisoire pour garantir la continuité des principaux programmes du Haut Commissariat. La Suisse considère qu'il est extrêmement important, non seulement que les réfugiés puissent survivre, leurs enfants s'instruire et les services communautaires essentiels leur être fournis, mais encore que les programmes d'assistance restent dans l'axe des directives générales qui ont été adoptées par le Comité exécutif au cours des 10 dernières années et qui prévoient le renforcement de la qualité technique des programmes, l'adoption de mesures propres à encourager l'autosuffisance des réfugiés dans tous les cas où elle est possible et la participation de ces derniers aux activités de développement des pays d'accueil. Il est donc essentiel d'élargir le cercle des pays donateurs et d'obtenir que le coût des activités économiques et sociales que le HCR mène en faveur des réfugiés soit réparti entre le PNUD et les autres organismes intéressés. A cet égard, la coopération entre le PNUD et le HCR en Amérique centrale est un modèle qu'il conviendrait de suivre.

44. Le HCR doit non seulement disposer de ressources accrues, il doit aussi s'efforcer de réduire les pertes et les dépenses inutiles, tant au siège que sur le terrain. La Suisse estime que cet organisme doit conserver, sans préjudice des règles financières de l'ONU, l'autonomie que requiert l'importance de sa mission, la nature de son action, l'ampleur de ses activités sur le terrain et le caractère volontaire de son financement.

45. L'observatrice de la Suisse rend hommage à M. Jean-Pierre Hocké qui, pendant quatre ans, a déployé des efforts inlassables au service de la cause des réfugiés et a renforcé la fonction du HCR en favorisant le dialogue entre Etats, sur le plan régional notamment, pour que l'on puisse parvenir à des solutions concertées.

46. Enfin, lors de la conférence d'annonces de contributions qui se tiendra la semaine suivante, la Suisse indiquera le montant de sa contribution au HCR pour l'année 1990, ainsi que celui de la contribution spéciale qu'elle se propose de verser pour réduire le déficit de 1989. Son soutien au HCR est l'une des principales composantes de sa politique humanitaire et constitue une des preuves les plus éclatantes de sa volonté de participer à la coopération internationale qui s'exerce dans le cadre des Nations Unies.

47. Mme TASKINUD-DIN (Pakistan) rappelle qu'à la suite d'une intervention militaire étrangère, plus de 3 millions d'Afghans ont été contraints de chercher refuge au Pakistan. Il faut y ajouter un grand nombre de réfugiés non immatriculés et les enfants nés dans les camps. En dépit de ressources limitées, le Gouvernement et le peuple pakistanais ont fourni secours et abri aux réfugiés afghans. Cette solidarité s'inscrit dans la grande tradition islamique de fraternité et montre bien le respect que le Pakistan porte aux principes humanitaires. Cependant, la présence d'aussi nombreux réfugiés représente une lourde charge financière, surtout pour un pays en développement comme le Pakistan. Sans sous-estimer l'assistance que fournissent les gouvernements amis, le HCR, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes internationaux, il convient de souligner que le Pakistan finance à lui seul environ 50 % des secours apportés aux réfugiés afghans.

48. Plus de 70 000 réfugiés sont arrivés dans la province frontalière du nord-ouest du Pakistan au début de 1989. Seul leur retour librement consenti résoudra durablement le problème. Il est donc nécessaire de parvenir à un règlement politique afin d'établir un gouvernement qui ait le soutien du peuple afghan, puisse garantir le retour à la paix et au calme dans le pays et crée les conditions nécessaires au retour librement consenti des réfugiés. En attendant, il est impératif de poursuivre les programmes d'assistance, en les intensifiant si possible. Le HCR étant plongé dans la crise financière, la délégation pakistanaise demande instamment à la communauté internationale d'aider cet organisme à trouver les ressources suffisantes pour mener à bien ses activités humanitaires.

49. Le Pakistan a participé activement à la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et à la Conférence sur les réfugiés d'Indochine, et espère sincèrement que les efforts déployés par le Haut Commissaire pour faire appliquer les plans d'action adoptés seront fructueux. Il est encourageant de constater que le HCR a déjà appliqué de nombreuses mesures prévues dans la Déclaration de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et qu'il a élaboré un plan général qui complète la Déclaration.

50. Il convient de féliciter les pays qui versent des contributions au HCR, mais bien que les donations que celui-ci a reçues en 1988 soient supérieures à celles des années précédentes, elles ne couvrent pas tous ses besoins. C'est pourquoi la délégation pakistanaise s'associe à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leur soutien financier et renforcent ainsi le HCR, car c'est le seul moyen d'améliorer la condition des réfugiés.

51. M. OSMAN (Somalie) se félicite des activités déployées en faveur des réfugiés en Afrique australe, en Amérique centrale, en Asie du Sud-Est et en Indochine. La délégation somalienne souscrit au rapport du Haut Commissaire (A/44/12) selon lequel seuls des efforts concertés permettront de parvenir à des solutions durables. En attendant, il est nécessaire d'aider les pays d'accueil, qui sont en majorité des pays en développement, à supporter la charge que représentent les réfugiés, charge si lourde qu'elle met leur économie en péril. La communauté internationale a d'ailleurs reconnu qu'il importait de répartir la responsabilité de l'assistance aux réfugiés, et qu'il existe un rapport entre cette aide et le développement.

(M. Osman, Somalie)

52. La Somalie s'est vue contrainte par les circonstances à accueillir plus d'un million de réfugiés. La meilleure façon de résoudre cette situation réside dans le rapatriement librement consenti. C'est pourquoi, d'un commun accord avec l'Ethiopie et le HCR, la Somalie a décidé de créer une commission tripartite chargée de définir les principes du rapatriement. L'assistance fournie par la communauté internationale aux réfugiés de Somalie ne suffit malheureusement pas à couvrir leurs premiers besoins et la décision du HCR et du Programme alimentaire mondial de suspendre l'aide alimentaire aux réfugiés des districts du nord-ouest est préoccupante. Le représentant de la Somalie leur demande instamment de revenir sur leur décision et de reprendre leurs programmes d'assistance. Il demande également au Secrétaire général de créer, en collaboration avec le HCR, le Programme alimentaire mondial et la communauté des donateurs, un programme provisoire pour que l'aide ne soit pas interrompue dans l'attente d'une solution permanente. De même, il demande instamment que les principes de la Déclaration et du Programme d'action soient respectés, qu'un soutien total soit accordé au HCR et au Programme des Nations Unies pour le développement afin que ces organismes puissent augmenter l'aide à la Somalie, et que les mesures restrictives annoncées ne soient pas mises à exécution.

53. M. ELIADES (Chypre) réaffirme le soutien de son pays au HCR et constate la gravité croissante du problème des réfugiés. Seule une action collective de la communauté internationale peut résoudre ce problème, car malheureusement la charge que représentent les réfugiés n'est pas également répartie entre tous les pays. La délégation chypriote est préoccupée par la crise financière du HCR et souligne la nécessité de solliciter des fonds supplémentaires non seulement auprès des donateurs traditionnels mais auprès de nouveaux donateurs. Elle espère que le Groupe de travail créé par le Comité exécutif examinera attentivement les programmes et les activités du HCR pour pouvoir trouver des moyens d'augmenter les ressources financières de cet organisme. La délégation chypriote se félicite des résultats obtenus par le HCR, à savoir, notamment, le Plan d'action adopté par la Conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine, la Déclaration de Guatemala et le Plan d'action global adopté par la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale. Elle constate également avec satisfaction le rapatriement de quelque 42 000 réfugiés namibiens.

54. A Chypre, il faut espérer que la mission de bons offices confiée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité aidera à trouver une solution juste et durable pour un groupe qui représente presque un tiers de la population chypriote et que l'occupation militaire a chassé de ses foyers il y a plus de 15 ans.

55. M. HINTEREGGER (Responsable du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) dit que les déclarations de soutien des différentes délégations encourageront le personnel du HCR à poursuivre son importante mission avec d'autant plus d'énergie, sachant que la communauté internationale l'approuve. Le responsable du HCR a dûment pris note des inquiétudes exprimées par les délégations, dont il en sera tenu compte pour donner une meilleure orientation aux activités de cet organisme. Le débat général a montré que la communauté internationale a pris conscience des responsabilités complexes du Haut Commissariat et de la nécessité de lui apporter de nouvelles ressources et un soutien sans faille pour l'aider à surmonter les obstacles qu'il rencontre.

56. M. BURCUOGLU (Turquie), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant de Chypre a implicitement accusé la Turquie dans son intervention. La délégation turque rejette catégoriquement ces accusations. Le Secrétaire général effectue actuellement à Chypre une mission de bons offices et recevra prochainement à New York les représentants de la communauté chypriote turque et de la communauté chypriote grecque, et on doit donc s'abstenir de lancer des accusations provocatrices qui peuvent porter préjudice aux initiatives diplomatiques en cours.

57. M. ELIADES (Chypre), exerçant son droit de réponse, rétorque que le représentant de la Turquie n'a apparemment pas remarqué que, par respect pour la Commission et pour éviter des polémiques inutiles, la délégation chypriote s'est abstenue dans son intervention de désigner la Turquie comme étant l'envahisseur de Chypre. Cependant, c'est bien la Turquie qui maintient presque 40 % du territoire de Chypre sous occupation militaire. C'est la Turquie qui ne se conforme pas aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale lui demandant de retirer ses troupes et d'autoriser les personnes déplacées à retourner dans leurs foyers. C'est la Turquie qui ne tient aucun compte des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité qui condamnent la tentative de sécession du territoire occupé et demandent aux Etats Membres de l'ONU de ne pas reconnaître la constitution en un prétendu Etat. C'est enfin la Turquie qui a été condamnée pour violations graves des droits de l'homme, à Chypre et sur son propre territoire.

58. M. BURCUOGLU (Turquie) tient à réitérer que sa délégation rejette complètement toutes les accusations qui viennent d'être formulées contre la Turquie.

59. Le PRESIDENT constate que la Troisième Commission a achevé le débat général sur le point 110 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.